

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO_NOVO, le 5 OCTOBRE 1962.-

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

III) E C R E T N°62- 430 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement du Dahomey;

D E C R E T E :
-:-:-:-:-:-:-

ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération pendant l'absence de M. Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2.-Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
M.S.P.A.S.	1
J.O.R.D.	1


Hubert MAGA